

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2022-029

OBJET : Arrêté de stationnement 2 rue de Villers, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay pour le Crédit Agricole

Le Maire de les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande présentée par Monsieur Arek JAKUBOWICZ visant à faire réserver des places de stationnement pour l'entreprise DML-BOVIS (camion 19T - 18 mètres de long) devant le Crédit Agricole, 2 rue de Villers à Aunay-sur-Odon, commune déléguée de les Monts d'Aunay, afin de procéder à un enlèvement de coffre le 28 février 2022 à 8h30;

ARRÊTE

Article 1 – Six places de stationnement sont réservées devant le 2 rue de Villers le 28 février 2022 à partir de 8h30

Article 2 – La signalisation réglementaire est mise en place par la commune.

Article 3 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

Article 4 - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur Arek JAKUBOWICZ,
- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie de les Monts d'Aunay,
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait aux Monts d'Aunay, le 9 février 2022 .

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

